

# GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

JOURNAL PATRIOTIQUE, PARAÎSSANT LE SAMEDI

BUREAUX DE VENTE  
rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

ABONNEMENTS :

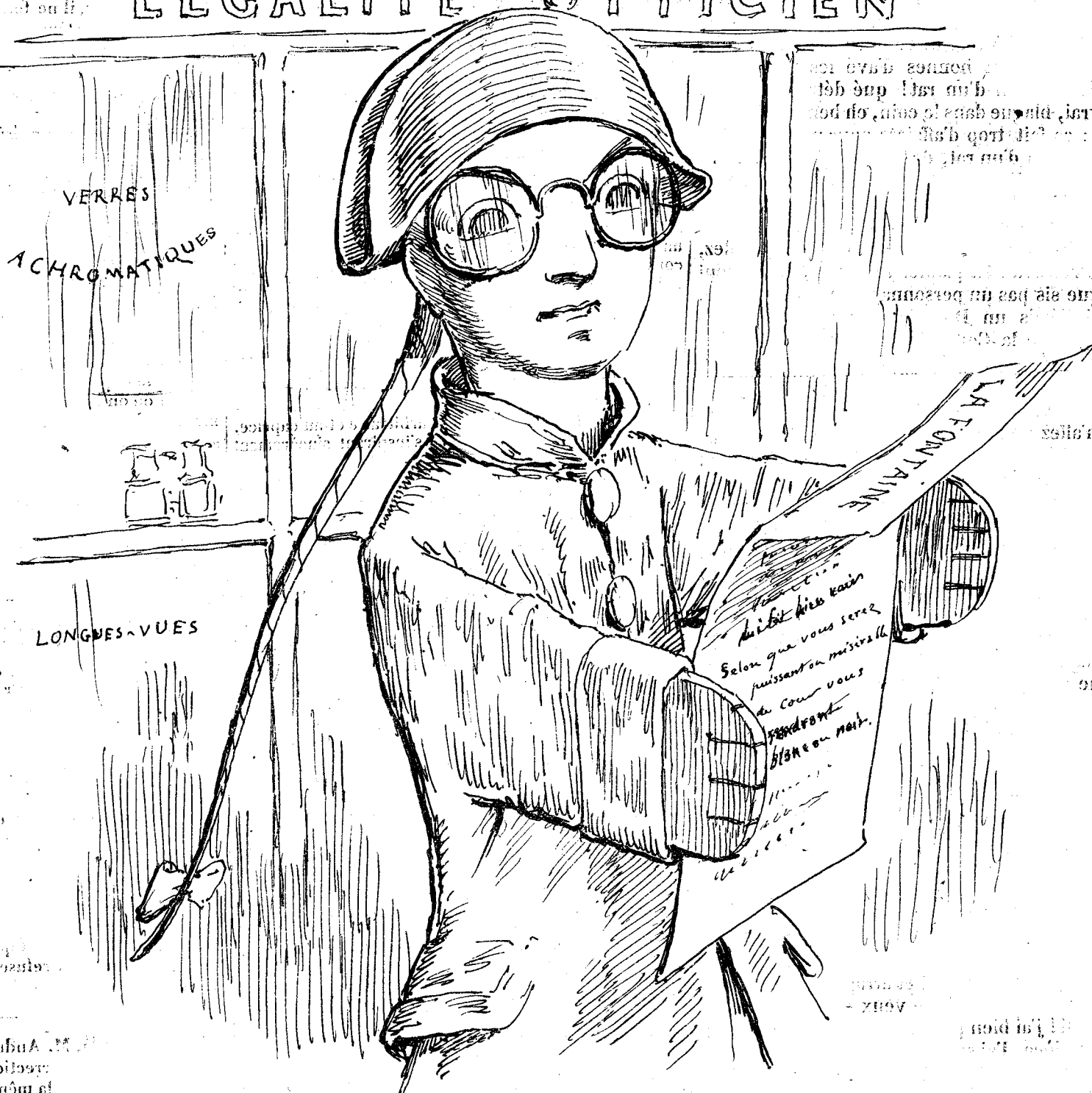
Trois mois : 2 fr. 50 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : LÉGION.

Les Manuscrits ne sont pas rendus.

## A PROPOS DE LUNETTES

### L'ÉGALITÉ OPTICIEN



Z'enfants, j'essaie de lunettes : c'est p'têtre parce que j'en ai pas, qu'on veut me faire payer 6,000 fr. pour faire de politique, au lieu que M. Ducarre a 25 fr. par jour, et le petit Quiers 600 mille fr. par an, pour en brasser tout à leur aise. Y paraît que pour mener les autres, faut être borniclasse.

# A MONSIEUR LE SUBSTITUT

DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

M'SIEU LE SUCETÉTU,

Nous vous être mercredi que vient deux mamis bigrement en...miellés, vous t'et moi : moi, par à cause qu'on va me fichier de z'ognes et me faire les cornes devant tout le monde; vous, parce que vous n'allez avoir joliment d'ovrage dans c't état de circonstances.

D'abord, ça va ben vous faire de peine, te pas, d'être obligé de me taper dessus, moi le gone le plus gentil de la Mulatière aux Tapis, de Saint-Tirenez aux Hirondelles, et pis, ben sûr, que je vous ai ben fait faire de bosse quéquefois. Gn'a que les regrattiers et les emboimeurs qu'aiment pas Guignol; gn'a que les pas-grand-chose que rient jamais en regardant c'te bonne frimousse tant amiable, que réjouit le cœur des braves gens. Pis, ensuite, faut convenir que vous n'allez avoir fameusement de quoi chiner : ah! bonnes gens, une pleine balle à lessive de racontages, d'histoires, de blagues, de frimes, de gognandises que va vous falloir tirer à châ une et renifler pour décapiller celles que seront bonnes d'avé les mauvaises. Qué révari, nom d'un rat! qué détrancannage! Non, vrai, blague dans le coin, eh ben! là, je vous plains : ça fait trop d'affaires pour une fois! Six artiques, non d'un rat, dont un en image! Non, vote patron, M'sieu Andrieux, y n'a pas de conscience. Ah! c'est ben comme ça qui sont tous. C'est lui que vous commande l'ovrage et qui vous la fait faire. Ayez pas peur qu'y se dérange, allez, y vous laissera ben piauler tout seul, censément pace que sis pas un personnage de consequence. Ah! si j'étais un Dumollard, un Joannon, un Roquefort de la Commune, un prince Napolion, y dérangeraient ben allez! Mais pour Guignol je t'en flanque.

Enfin, n'empêche que je me demande comment vous n'allez vous en tirer. Rien que d'y arregar, ça me fait peur, à moi! Et pis, si c'est tant mauvais, ces histoires, comme y disent, est-ce que ça risque pas de vous peter au nez. C'est ça que ça ferait une castastrophe : un Sucetétu que ferait esseplosion et que sauterait aux yeux des Juges; ça serait pire que l'accident de la Mouche. En attendant, fesez attention, fesez-vous poser une soupape de sûreté!

Non, plus j'y pense, plus je vous plains, vrai. Et l'image que m'arreprésente tout dépillandrè, avé une pièce au coude et une patte à relaver pendue à la queue, est-ce que vous n'allez être obligé de l'arreprésenter pour de vrai, pour bien en faire comprendre la canaillerie. Oh non! c'est pas possible; ça serait ben dommage de sempiller votre belle blaude neuve pour la faire ressembler à ma veste.

Mais tant selement pour lire rien que les histoires du professeur, y vous faudra ben cinq heures de temps et une centpote de vin; mais c'est quand vous n'allez arriver au Gorguillonais que vous vous trouverez embarlificoté. Y s'agit pas de lire ça tout bêtement. Faut prendre l'assent canut, gigauder du cotivet et arraper c't air boime que je me donne quand je veux embobiner mon monde. Ah! j'ai bien peur que vous me petafinieez toute ma pièce. J'ai surtout une manière à moi de dire la République et le Grambéta que vous n'atraperezjamais, vrai!

Gn'a ben un remède à c't état de situation, et, si vous voulez me payer ma journée, et un grand verre d'eau sucrée de vin pur, eh ben! je me charge de faire vote ovrage ce jour-là, de tout lire depuis A jusqu'à Z, mais là bien comme y faut, sans sauter tant selement un mot. Ah! cristi, ça marchera, et si tout le monde se fait pas de bosse,

si les juges même sont pas obligés de se faire tenir les côtes par les gendarmes, eh bien, je dirai que je sis rien qu'un pioustre, et je donne ma démission de

GUIGNOL.

## NOTRE PLAIDOYER

C'est mercredi prochain que Guignol doit comparaître devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'avoir traité de matières politiques sans cautionnement.

Après mûres réflexions, nous avons décidé que nous ne défendrons pas notre cause. Sans mettre en doute ni le talent des avocats dont nous pourrions invoquer le concours, ni sans soupçonner l'impartialité ou l'indulgence des juges, nous ne pouvons espérer un acquittement. Dans cette affaire, c'est l'imperfection même de la loi, son obscurité, en un mot, le vice fondamental qui en est la base, ce sont ces défauts mêmes qui entraînent forcément pour nous une condamnation.

Cette loi est fautive dans son principe, en ce que, imposant le cautionnement comme une garantie contre les écarts de la presse, elle semble établir que l'on ne peut commettre par cette voie que des délits politiques, et qu'elle abandonne ainsi et la sécurité des personnes et la morale publique à tous les caprices de la presse dite littéraire. Si nous-mêmes, pour nous assurer le succès, nous entrons dans la voie où le législateur semble nous inviter, nous n'aurions qu'à exploiter largement et avec habileté la diffamation, la calomnie et le scandale des récits équivoques. Telle est la conséquence pratique à tirer de cette obligation du cautionnement, imposée à la presse dite politique, et, à ce titre, personne ne peut hésiter à reconnaître qu'une telle loi est mauvaise.

Non-seulement elle est vicieuse, mais encore, formulée d'une manière vague et obscure, elle laisse la porte ouverte à toutes les prétentions de l'écrivain, en même temps qu'elle favorise les interprétations les plus rigoureuses et les plus absolues du magistrat. Sans s'arrêter à l'impossibilité de discerner la limite précise qui sépare un écrit politique d'avec celui qui ne l'est pas, il demeure constant — et notre assignation en est un exemple — que la loi défend littéralement de traiter de matières politiques, ce qui ne peut signifier qu'il soit interdit de mentionner des faits politiques, prétention inapplicable, et qui livrerait aux rigueurs de la justice les journaux les moins politiques, les revues archéologiques, industrielles et même agricoles. En réalité, la loi a voulu restreindre les publications politiques, mais elle a exprimé cette volonté d'une manière si incohérente et si élastique, qu'elle a ouvert la porte à l'arbitraire et au caprice. Aussi, le magistrat intègre et s'inspirant sincèrement des intentions du législateur sera-t-il toujours forcé de condamner, car, en présence, d'une part, de l'intérêt particulier et, de l'autre, de l'intérêt de la loi, il doit nécessairement prendre parti pour cette dernière, dont il est la sauvegarde et l'appui. Dans tout procès de ce genre, comme dans le nôtre, il y aura toujours matières à interprétations, et il serait ridicule de notre part d'espérer que le juge ira choisir en notre faveur une interprétation compromettante pour la loi elle-même.

En admettant même que, dans cette appréciation aussi délicate, aussi difficile et aussi multiple, le magistrat demeure convaincu que nous n'avons pas traité de matières politiques, et que nous n'avons contre nous que les subtilités de la langue, il n'en sera pas moins obligé de tenir compte de ce formalisme et de nous condamner, ne fut-ce que pour ne pas créer contre la loi un précédent, une sentence juridique.

Nous sommes donc intimement persuadés que nous ne pouvons pas être acquittés, grâce à l'erreur fondamentale de la loi et à l'obscurité dans laquelle elle est formulée.

Plaider dans de telles conditions nous paraît donc une mesure inutile, car nous n'espérons pas convaincre. La seule satisfaction que nous pourrions nous donner, serait de railler agréablement, et à grands renforts de malicieuses allusions et de mots spirituels, la justice et le ministère public. Certes, nous aurions de la marge, et ce serait une tâche aussi facile qu'amusante, mais nous ne tenons nullement à payer à nos propres dépens la satisfaction de faire rire l'auditoire et d'amuser pendant quelques instants nos accusateurs et nos juges.

Toute défense nous devient donc inutile. Malgré cela, nous n'en demeurons pas moins intimement convaincus que nous n'avons pas, dans les articles incriminés, violé la loi, et c'est justement pour ne pas compromettre cette conviction que nous n'entreprendrons pas notre défense. Nous ne voulons pas exposer aux chances d'un jugement contradictoire nos principes ni notre conscience. Nous ferons défaut, non par crainte ou par manque de respect pour les décisions du Tribunal, mais pour la sécurité de nos principes; nous acceptons la sentence de nos juges, bien convaincus qu'ils apprécieront la difficulté de notre situation, la bonne foi de notre conduite, et même avec quelque espérance qu'en nous condamnant

par égard pour la forme légale, ils reconnaîtront intérieurement notre droit et notre innocence.

Remercions, en terminant, le *Salut Public*, la *Décentralisation*, le *Courrier de l'Isère*, le *Paris-Journal*, la *Gazette de France*, le *Français*, et d'autres journaux de Paris et de la province, qui, dans cette circonstance, nous ont témoigné une bienveillante sympathie et ont même pris la défense de notre cause et de nos intérêts. LÉGION.

## PANTINS ET FICELLES

M. Ponet, dans son dernier numéro de la *Comédie politique*, lance pour la deuxième fois l'entre-filet suivant :

« Le citoyen Valentin n'a-t-il jamais assisté aux meetings organisés à Londres par l'Association internationale des Travailleurs, branche française? »

« Ne se trouvait-il pas présent, le 5 janvier 1868, à une réunion tenue dans Newmann-Street, sous la présidence du célèbre Besson? »

A quoi M. Valentin répond dans les journaux par une lettre trop longue pour être reproduite, et donne un démenti formel au susdit M. Ponet.

Vraiment, ce monsieur Ponet joue là un singulier rôle, mais il est bien permis de le trouver trop facile.

Nous ignorons ce qu'il va répondre au préfet Valentin; en tous cas, il ne fera jamais croire aux honnêtes gens que son système de polémique mérite les honneurs du prix Monthyon, car la bonne foi y est aussi étrangère qu'une opinion arrêtée l'est au *Salut Public*.

Vous avez un article à faire; oh! c'est bien simple. Ecrivez :

*Est-il vrai que le président de la République ait, pendant l'hiver de 1869-1870, après un fin et folichon souper, une nuit de bal, à l'Opéra, pris un billet de banque de mille francs dans la poche de son ami Picard?*

Et immédiatement les bonnes gens de se dire : « Tiens, ce Thiers, on le dirait un honnête homme; et pourtant, il a, pendant l'hiver de 1869-70, après un fin et folichon souper, une nuit au bal de l'Opéra, pris un billet de mille francs dans la poche de son ami Picard. »

L'effet demandé est produit. Or, comme il est probable que le président de la République ne lira pas le journal où on l'habille ainsi, l'accusation n'est pas démentie, donc on la renouvelle et on l'accentue.

Cependant, si par hasard M. Thiers a vent de cette accusation, s'il la dément, on en est quitte pour insérer une rectification, dans un coin où elle passe le plus souvent inaperçue, et d'ailleurs n'a-t-on pas une certaine quantité de chance pour que les lecteurs du numéro où était l'insulte ne lisent pas celui qui contient la réparation?

Telle est la tactique de M. Ponet.

Cet homme-là me déplaît, se dit-il; il a dû passer en cour d'assises. Et vite, dans le journal en composition, on demande si ce M<sup>r</sup> un tel n'a pas été condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir volé une paire de bottes dans la vitrine d'un marchand de comestibles?

Et les lecteurs dégustent ces écœurantes productions avec une ardeur digne d'une meilleure littérature.

Et M. Ponet se drape dans sa dignité, se croit le héros du jour, parce que son journal a un tirage scandaleux, et se pose fièrement devant son public.

Pauvre garçon, qui semble ignorer qu'on le lit par amour du scandale et pas pour autre chose, qu'on les applaudit comme on applaudit sur les planches un comique de bas étage, et que quatre-vingt-dix-neuf de ses lecteurs sur cent refuseraient de lui serrer la main.

M. Ponet ne comprend pas tout cela.

En ce temps-là, M. Andrieux était l'orateur le plus fidèle de la police correctionnelle, où il défendait les petits journaux avec la même ardeur qu'il met aujourd'hui à les poursuivre.

D'ailleurs, il ne dédaignait pas de leur fournir de la copie, et l'on cite de lui quelques petits articles signés M. Pathelin, et publiés dans le journal littéraire le plus politique du moment, qui attireraient sur nous toutes ses foudres de procureur de la République si nous avions l'audace de les reproduire.

Tribun fougueux, il était le héros de la salle Valentino, où il pérorait avec Denis Brack et consorts;

enfin, en ce temps-là, M<sup>e</sup> Andrieux était bien dans notre cité le véritable lion du jour.

Un beau dimanche, il pénètre dans son club favori, caressant ses mots, roulant ses phrases en son esprit; il s'avance de ce pas que tout le monde connaît, lentement, et distribue à droite et à gauche, suivant son habitude, des poignées de main fraternelles.

Mais quelle est cette main, qui refuse de se rendre à l'invitation du jeune et brillant orateur? Elle est emmanchée au bras d'un personnage d'extérieur convenable; ce personnage a sur les lèvres un rire ironique qui glace notre héros; il rengaine sa main dans sa poche, continue son chemin jusqu'à la tribune, et se console de cet affront en savourant déjà son triomphe assuré.

Fatalité! Au moment de prendre la parole, M. Andrieux voit, assis à un pas de lui, sur la tribune, ce même homme dont la main s'était retirée devant la sienne.

C'était le commissaire de police.

POPOL.

## CONFESSION D'AGNOSTE

CHER GUIGNOL,

Admis au nombre de tes correspondants, je te dois une confession entière et sincère sur tout mon passé. Voici donc ma confession :

A la suite d'une blessure qui avait apporté un grand désordre physique à l'économie de mon être, je renonçai à la poursuite du gibier et à faire la guerre aux habitants de l'air, c'est-à-dire à ma passion pour la chasse.

Cette détermination prise, je me demandai quelle direction je devais donner à mon activité, car l'homme est né pour travailler. La guerre, que, dans ma profonde ignorance, et grâce à mon éducation militaire, j'idolâtrai, ne me convenait plus. J'avais, d'ailleurs, trop de raisons pour en être dégoûté et pour la détester. Je ne pouvais pas, non plus, à mon grand regret, me livrer aux soins si honorables de l'agriculture, ne possédant pas un pouce de terre; le commerce, que j'approuve, que j'admire chez les autres, et dont je reconnais tous les jours l'utilité, n'entrait pas dans mes goûts.

Que faire? me disais-je. Mon existence est assurée, grâce à nos conventions sociales et à ma frugalité; mais manger et dormir, est-ce vivre? Non, non, travailler et souffrir, voilà la vie! Mais encore une fois, que faire?

J'avoue que j'étais dans le plus grand embarras, lorsque je me rappelai qu'il existe un rude métier, — que peu de personnes exercent, car il ne mène pas à la fortune, — le métier de chercheur de vérité. Je l'adoptai avec empressement, malgré les dangers, les châtements et les anathèmes qui allaient pleuvoir sur ma tête, et malgré les obstacles que j'avais à vaincre. Mais, me rappelant aussi ces vers d'André Chénier :

Ma foudre n'a jamais tonné pour mes injures.  
La patrie allume ma voix;  
La paix seule aguerrit mes pieuses morsures,  
Et mes fureurs servent les lois...

je n'hésitai pas un seul instant, et je pris à cœur le métier de chercheur de vérité, en me disant : que chacun agisse conformément à son devoir et à sa conscience, et qu'il abandonne le reste à la fortune.

La fortune, l'inconstante fortune! me prit par la main et m'indiqua un vieux moine assis près d'une table dans la salle de la bibliothèque de Guadalajara. — « Va, me dit-elle, auprès de ce moine et tu lui diras ce que je t'inspirerai. »

Je m'approchai de la personne qui m'était désignée et, après avoir employé toutes les périphrases nécessaires pour rendre mon langage poli et conciliant, je lui parlai en ces termes :

« Moine, lui dis-je, qui donc as-tu guidé durant le jour; qui donc as-tu éclairé durant la nuit? A qui donc ton long pèlerinage sur la terre a-t-il été secourable? Tu n'a rien donné de toi à la terre, ni la substance de la reproduction animale, ni le fruit d'une intelligence productive, ni le service grossier d'un bras robuste, ni la sympathie d'un cœur tendre. Tu crois que Dieu a créé la terre pour te servir de cuve purificatoire, et tu crois avoir assez fait pour elle en lui léguant tes os! Ah! tu as raison de craindre et de trembler à cette heure; tu fais bien de te tenir toujours prêt à paraître devant le juge. Puisses-tu trouver, à ton heure dernière, une formule qui t'ouvre la porte du ciel, ou un instant de remords qui t'absolve du pire de tous les crimes : celui de n'avoir rien aimé hors de toi! »

« — C'est vrai, mon frère, me répondit le moine, je me suis trompé, je reconnais mon erreur, et j'ai, de plus, la douleur de ne pouvoir la réparer! Mais toi-même, sous ton brillant uniforme d'officier, crois-tu être dans la bonne voie? Crois-tu que ta carrière soit plus utile que celle que j'ai suivie? Qu'as-tu produit? Qu'as-tu créé? Qui as-tu éclairé? Sais-tu la seule trace qu'il restera ici du passage de ton armée? La haine des Mexicains pour le nom français! Vous êtes individuellement, dit-on chez vous, les plus aimables des hommes, mais à l'étranger, vous êtes insupportables! Crois-moi, rapporte en France tes moyens de civilisation; ils sont trop prompts, trop expéditifs! ils ne réussiront pas : la guerre est un mauvais moyen de pacification, même pour les sauvages : c'est seulement la justice et la bonté qui désarment les haines et scellent les bons rapports. Si tu retournes dans ton pays, répète-le toutes les fois que tu en trouveras l'occasion. »

« — J'en prends l'engagement, moine, et cela avec d'autant plus de plaisir, que j'ose dire ce que j'ose faire, et même ce que j'ose penser. »

Voilà, cher Guignol, mon passé; tu connais mon présent. Dieu seul connaît mon avenir.

AGNOSTE.

## LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES DOMBES

Le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer des Dombes et du Sud-Est nous adresse, avec demande d'insertion, une réponse à ce que nous avons écrit au sujet de ses procédés vis-à-vis de la Compagnie du chemin de fer de Sathonay. L'étendue de ce document ne nous permet pas de le reproduire. Il est, d'ailleurs, conforme aux communications que la Compagnie des Dombes a fait insérer dans les journaux de la localité. D'autre part, les arguments que fait valoir le Conseil d'administration ne sont ni précis, ni concluants; il se dérobe avec soin à l'examen de la question que nous avons posée. Ainsi, par exemple, nous y lisons cette phrase : « Dans les notes qui viennent d'être publiées, on a dit que le traité existant aujourd'hui occasionnait une perte de cent mille francs à la faille. Ce n'est point le lieu de discuter cette prétention. » Il nous semble, à nous, que c'était, au contraire, justement l'une des questions les plus importantes à éclaircir, et la Compagnie des Dombes en prend trop à son aise. Il importait beaucoup plus pour elle de se disculper de cette accusation, au lieu de nous raconter longuement l'histoire du chemin de fer de Sathonay, pour démontrer que c'était là une opération mauvaise et imprudente. Ce que nous avons mis en cause, c'était le procédé tant soit peu étrange par lequel la Compagnie des Dombes a cherché à entraver la vente de la ligne de Sathonay à la Compagnie Erlanger; ces procédés, nous le répétons encore une fois, ne sont pas de ceux qu'une compagnie, pas plus qu'un particulier, ne peuvent se permettre. Elle l'a fait en jetant le discrédit sur l'entreprise elle-même, en mettant faussement en jeu

le sentiment patriotique, et même en trompant, à propos de M. Erlanger, le public sur la nationalité des membres des acquéreurs du chemin de fer de Sathonay. Et tout cela dans le but évident d'acquiescer, à vil prix, ce chemin de fer, et d'empêcher la ratification d'une vente conclue au prix de trois millions; or, ces procédés inqualifiables ont été mis en œuvre par la Compagnie des Dombes, à l'aide de tous les moyens de publicité, par la presse et même par voie d'affiches.

C'est là l'imputation dont le Conseil d'administration aurait dû se justifier dans la longue lettre qu'il a pris la peine de nous adresser, au lieu de digresser sur le passé du chemin de fer de Sathonay, dont il n'était nullement question.

Il est vrai que, sans aborder l'examen des faits eux-mêmes, le Conseil de la Compagnie des Dombes prétend être autorisé à s'immiscer ainsi dans les affaires d'autrui? « C'est notre devoir, nous écrit ce Conseil, c'est notre devoir à nous, qui aimons à faire des affaires avec ceux qui sont en position d'être renseignés, d'instruire complètement le public et de lui faire voir que, si toutes les sympathies doivent être pour ceux qui ont été trompés, on doit prévenir avec le soin le plus absolu ce qui pourrait amener d'autres résultats aussi fâcheux. »

Voilà qui est bien entendu, et nous prenons note de la déclaration du Conseil : on a le droit d'attaquer une entreprise industrielle, d'en compromettre le succès par des accusations de toute nature, sous le prétexte d'empêcher les résultats fâcheux que pourrait occasionner l'insuccès.

Ce nouveau axiome, formulé par le Conseil d'administration du chemin de fer des Dombes, n'a pas d'autre sens et n'aboutit à aucun autre principe moral, surtout en le mettant en regard vis-à-vis de la Société du chemin de fer de Sathonay.

Nous ne tirerons pas les conséquences de cette nouvelle loi morale : évidemment l'administration des Dombes n'a pas calculé toute la portée d'un tel principe; elle ne souffrirait certainement pas qu'on l'applique vis-à-vis d'elle-même. En somme, nous croyons que le Conseil, dans cette circonstance, eut mieux fait de garder le silence et de subir de bonne grâce les petites manœuvres décidément porées à jour, au lieu de fournir, contre elle-même, de nouvelles armes à l'opinion publique; car, si nous, qui ne sommes nullement compétents en ces matières, nous avons pu, à l'aide seulement du gros bon sens et de la morale la plus élémentaire, démasquer les procédés de la Compagnie des Dombes, que serait-ce si nous les étudions à fond et à l'aide des documents authentiques que nous avons sous les yeux et qui jettent un jour complet sur cette étrange affaire.

ALÉTHÉS.

## Correspondance

*Cécile.* — Toujours des insinuations et des malices. En somme, Guignol s'y perd. Seulement, il proteste contre la présence de deux délégués. — Quel dommage que les vers soient connus! Ont-ils été publiés?

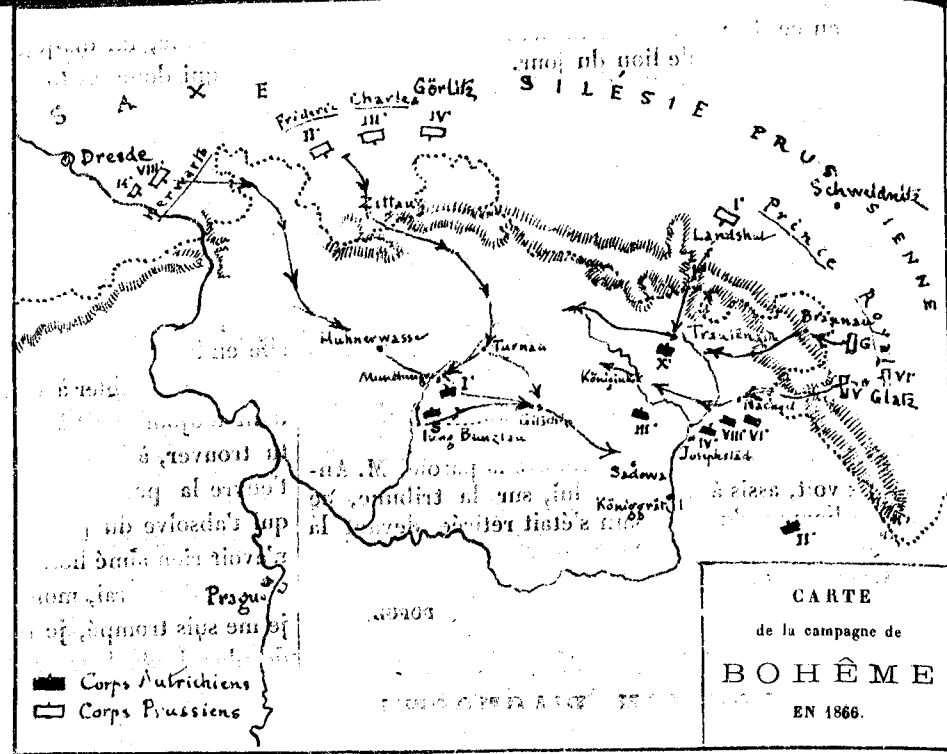
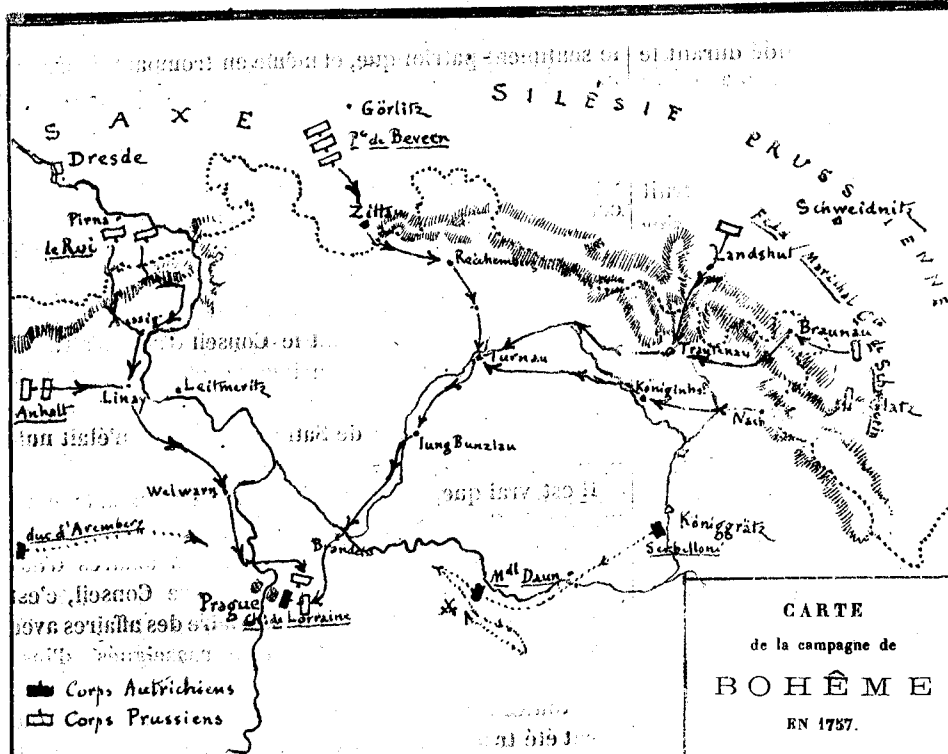
*Inconnu.* — Qui donc a eu l'obligeance de vous communiquer la *France financière*? Elle nous a été précieuse pour vous édifier sur la question que vous vous étiez hasardé à aborder.

*Professeur Z.* — Quand vous serez remis, veuillez donc compléter l'article commencé.

**AVIS.** — Les personnes dont l'abonnement est sur le point d'expirer sont priées de le renouveler pour éviter tout retard dans l'envoi du journal.

Le Gérant, VIBERT.





## LA STRATÉGIE DE M. DE MOLTKE

### La Campagne de Bohême de 1866.

La fausse nouvelle de la mort du *feld-zeug-meister* Benedeck nous a fait ressouvenir que nous avons promis à nos lecteurs une étude raisonnée sur le système stratégique de M. de Moltke, dont on est venu à se faire une idée beaucoup trop exagérée.

M. de Moltke est incontestablement un habile homme de guerre, mais son mérite vient bien moins de l'inspiration et du génie que du savoir et de l'étude. Sa méthode n'a rien de nouveau ni d'inconnu et l'on pouvait en saisir le mécanisme et en prévoir le mouvement.

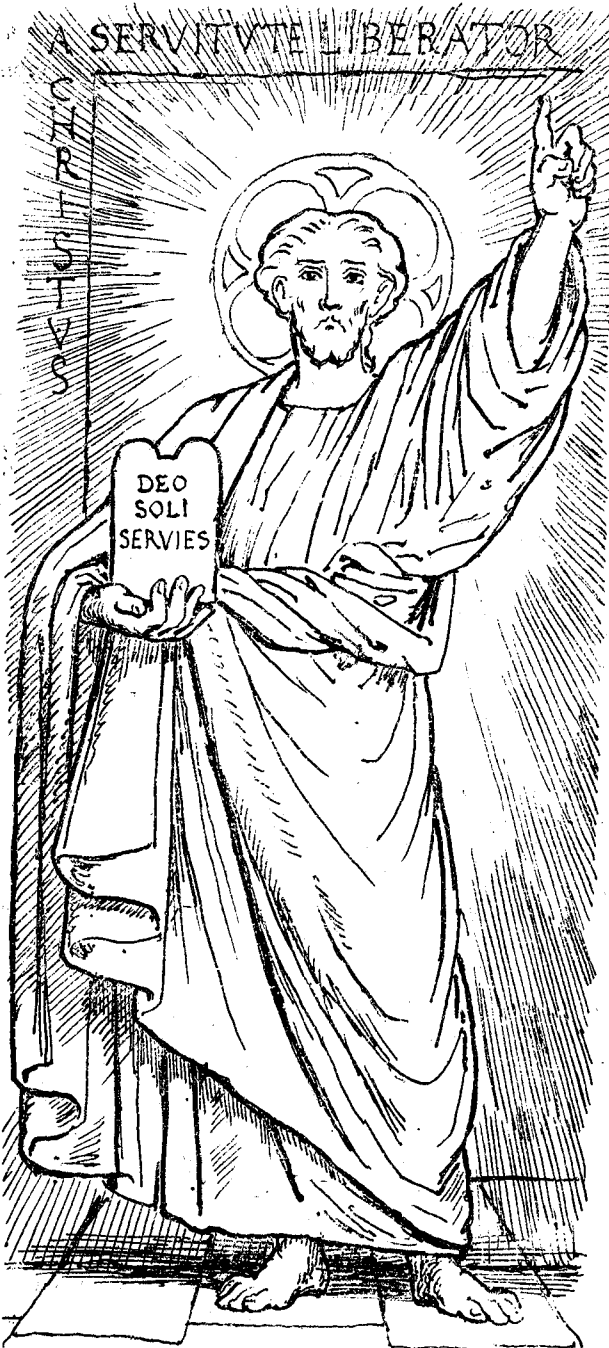
Une courte étude sur l'une de ses campagnes les plus vantées en France et en Allemagne, la campagne de Bohême de 1866, nous suffira à établir que M. de Moltke a beaucoup plus de science que d'inspiration et que, dans ses plans de campagne, sans chercher à rien créer par lui-même, il s'applique simplement à suivre les meilleurs modèles. Sa campagne de 1866 n'est rien autre chose qu'une copie, qu'un calque, si nous pouvons parler ainsi, de la campagne de Frédéric le Grand en 1757, l'une des plus brillantes créations de ce grand capitaine.

Lorsque Frédéric le Grand entreprit, cette année, ses opérations offensives, l'armée autrichienne campait en avant de Prague, au débouché des passages que l'Elbe s'ouvre à travers les montagnes; à sa gauche, le duc d'Ansbach gardait les défilés de l'ouest, du côté d'Egra; à droite, le général Koenigseck défendait, à Reschenberg, les gorges de la Lusace. En arrière, à Königsgratz, une seconde armée autrichienne se formait sous la direction du comte Serbelloni. En conséquence de cet ordre de bataille, Frédéric le Grand prit les dispositions suivantes: il divisa ses forces en trois armées; l'une, sous ses ordres, à Pirna, d'où il avait détaché sur la droite le duc d'Ansbach, en opposition au corps du duc d'Ansbach; la seconde armée, commandée par le prince de Bevern, était cantonnée aux environs de Görlitz et de Zittau, en face du général Koenigseck; enfin, à l'autre extrémité de la frontière de la Bohême, le comte de Schwerin commandait la troisième armée dans le comté de Glatz, pour opérer sur les derrières de l'armée autrichienne. Le but de ces dispositions stratégiques est facile à comprendre; le roi de Prusse voulait à la fois maintenir l'armée autrichienne en l'attaquant de front et, en opérant sur l'Elbe supérieure, la couper de son corps de réserve, l'envelopper et la faire capituler dans Prague, comme l'année précédente il avait fait capituler l'armée saxonne à Pirna.

L'opération s'exécuta comme il l'avait conçue: les troupes prussiennes pénétrèrent de toutes parts en Bohême par tous les points faiblement ou mollement défendus, forçant ainsi les gigantesques remparts de cette immense redoute élevée par la nature. En même temps que l'armée du roi obligeait le prince Charles de Lorraine à se replier sur Prague, Koenigseck, attaqué par les forces écrasantes de Bevern, abandonnait Reschenberg et se rabattait également sur la capitale de la Bohême, et le duc d'Ansbach, pressé vivement par le prince d'Anhalt, ne parvenait qu'avec peine à rejoindre son général en chef, n'ayant que le temps de se rabattre au sud, pour ne pas être coupé par la marche rapide de Frédéric. En même temps, l'armée de Schwerin avait effectué le mouvement convenu et était entrée par les trois défilés de Trautenau, de Braunau et de Nachod, puis, prolongeant dans la direction du nord, allait, par une marche à peu près parallèle aux Monts Géants, faire sa jonction avec le prince de Bevern à Turnau. Là, les deux corps, poursuivant leur marche le long de l'Isar, franchissaient l'Elbe et venaient se rejoindre à Brandeis, près de Prague, avec l'armée royale, qui elle-même avait franchi la Moldau. Ces mouvements rapides, la marche de Bevern et de Schwerin à travers la Bohême avaient réussi, comme l'avait voulu Frédéric, à séparer le prince de Lorraine du corps de Serbelloni et des renforts qui lui étaient inces-

samment expédiés de Vienne. Le succès de ce plan stratégique devint complet, lorsque le roi de Prusse, à l'aide de ce mouvement tournant qui lui était familier et qui est demeuré traditionnel dans l'armée prussienne, parvint à s'établir entre la capitale de la Bohême et les frontières de l'empire d'Autriche. C'est dans cette situation que le prince Charles, adossé aux murs de la place, dut livrer bataille. Frédéric ayant alors battu l'armée autrichienne, la rejeta dans Prague, et commença aussitôt le siège de la ville. Telle est la campagne de 1757, comme nous l'avons dit, l'une des plus brillantes créations du génie militaire de Frédéric le Grand. Nous n'avons pas à parler des suites de cette campagne, qui tourna au désavantage du roi de Prusse, par l'habileté du maréchal Daun, lequel le battit à Chotzemitz, débloqua Prague, et délivra du coup toute la Bohême, que les Prussiens évacuèrent avec des pertes incommensurables en hommes et en matériel de guerre.

Nous venons de voir le plan de la campagne de 1757; or, si nous le comparons à celui qui fut dressé en 1866



LE CHRIST, par M. FRÉNET.  
D'après une peinture de la crypte de Sainte-Blandine, à Ainay.

par M. de Moltke, nous devons reconnaître que le projet élaboré par le chef d'état-major du roi Guillaume est entièrement identique à celui qui avait été conçu par le grand Frédéric. Les seules modifications de détail furent motivées par la situation de l'armée autrichienne, dont le point central ne se trouvait plus à Prague comme en 1757. C'est ainsi que la droite des opérations prussiennes, au lieu de s'étendre jusque vers Egra, ne dépassa pas la Saxe royale. Pour tout le reste, ce fut absolument la même chose. Comme en 1757, il y eut trois armées: l'une, au centre, commandée par le prince Frédéric-Charles, occupait les mêmes cantonnements en Lusace que le prince de Bevern, et pénétra par les mêmes passages de Zittau et de Reschenberg; l'armée de droite, aux ordres de Herwardt de Bittenfeld, occupait la Saxe à peu près aux mêmes lieux que l'armée du roi en 1757, si ce n'est qu'elle opérait sur la rive droite de l'Elbe, tandis que l'autre avait manœuvré sur la rive gauche, direction où se trouvait le prince Charles de Lorraine; enfin, l'armée de Silésie, sous le prince royal, était absolument dans les mêmes positions que celle du comte de Schwerin, et pénétra par les mêmes défilés de Trautenau, de Braunau et de Nachod. Le projet de marche qui a été publié par l'état-major prussien dans son récit officiel de la campagne de 1866, montre un tracé absolument identique à celui de 1757. Il y a plus, l'exécution scrupuleuse de ce plan fut si bien suivie, qu'elle aurait pu compromettre le succès des opérations. En effet, le prince royal, pour se conformer aux ordres reçus, se porta, par Koenigshof et Arnau, dans la même direction qu'avait suivie, un siècle auparavant, le comte de Schwerin, et avec l'intention évidente d'opérer comme lui sa jonction à Turnau. Ce ne fut qu'après l'affaire de Gitschin qu'il s'aperçut de sa méprise et se rabattit vers le sud.

L'identité des deux plans de Frédéric II et de M. de Moltke est ainsi démontrée, mais le résultat fut loin d'être le même. Quoique les chances de la guerre aient tourné au désavantage des Autrichiens, il faut reconnaître qu'ils déjouèrent avec habileté les projets de l'ennemi. Battus dans la plupart des rencontres, par un ensemble de circonstances que nous n'avons pas à examiner aujourd'hui, ils rompirent néanmoins tous les plans de M. de Moltke, et le 3 juillet, après une longue série de revers, se trouvèrent encore en état de disputer la victoire. L'armée autrichienne ne fut, en 1866, ni coupée, comme elle l'avait été en 1757 et comme il nous est arrivé en 1870, ni séparée de sa base opérative et cernée comme le prince Charles de Lorraine à Prague, comme Bazaine à Metz, comme Mac-Mahon à Sedan. Ainsi donc, sans se laisser éblouir par le succès définitif, il faut reconnaître que si le plan de campagne de Bohême n'est qu'un pastiche réussi, elle n'a pas obtenu les résultats que l'on cherchait et que, déjoué en 1866 par les Autrichiens, il pouvait l'être aussi facilement par les Français en 1870.

Dans un autre article, nous montrerons M. de Moltke, dans le plan de la campagne de 1870, copiste du duc de Brunswick, comme en 1866 il l'avait été de Frédéric le Grand, mais, cette fois beaucoup plus heureux, et cueillant des lauriers sans pareils, grâce à notre ignorance et à notre impéritie.

### LES PEINTURES DE LA CRYPTÉ D'AINAY.

La *Comédie politique*, à propos d'une notice sur M. Frénet, a donné des renseignements tout à fait inexacts sur les fresques qu'il avait exécutées dans l'église d'Ainay. Elle s'est trompée même au sujet de la place qu'occupaient ces peintures. Nous renvoyons à plus tard ces rectifications; mais, quant à l'appréciation artistique qu'elle a cru pouvoir se permettre, nous nous contentons de donner l'esquisse de l'une de ces figures; on jugera, par ce simple croquis, que l'œuvre de M. Frénet ne manquait de mérite, ni par le style du dessin, ni par l'inspiration de l'idée....